



Sion, le 1^{er} mars 2021

A+

- Beda Albrecht, Holzgasse 64, 3902 Glis
- Jean-Michel Cina, Varenstrasse 4, 3970 Salgesch

MPG 18 1234 <> Cina Jean-Michel et Co

Messieurs,

Je vous remets, dans la procédure citée en marge, la demande du responsable du site « l'Idex » Stéphane Riand visant à pouvoir obtenir l'ordonnance de non-entrée en matière du 13 juillet 2018.

La consultation d'un dossier archivé est régie par l'art. 99 al. 1 CPP qui renvoie aux dispositions fédérales et cantonales sur la protection des données, à savoir, pour le canton du Valais, la loi sur l'information du public, de la protection des données et de l'archivage (LIPDA).

Il vous est loisible de faire part, par écrit, de votre éventuelle opposition – motivée – à la communication du document dans un délai de **dix jours** (art. 51 al. 2 LIPDA).

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le procureur

Jean-Pierre Greter

Ann. : ment.

Copie à :
L'Idex, case postale 1209, 1951 Sion